

**Attribution de subventions au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2013/224

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre deux dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Site de la Maison des rochers à Graufthal

L'association de la mise en valeur du site Graufthal-Eschbourg, fondée en 1984, a pour objet la mise en valeur générale du site, son animation et sa promotion. Elle en est, par ailleurs, propriétaire. Le site de Graufthal est classé aux Monuments Historiques depuis 1938, et les maisons sont inscrites depuis 1988.

Le site de la maison des rochers, ouvert 7 mois dans l'année, a attiré en moyenne 12 770 visiteurs au cours des 3 dernières années. Il propose des visites guidées pour les groupes, quelques animations pour individuels pendant l'été, et participe au programme amuse-musées de la Conservation des musées du Parc naturel régional des Vosges du Nord, dont il fait partie.

En 2011-2012, une étude de faisabilité et de programmation a été menée pour définir les perspectives d'évolution du site dans son ensemble. En prenant en compte les différentes composantes du site, elle a permis d'aboutir aux propositions suivantes :

- **maison des rochers** : actualiser, renouveler l'offre, interpréter le site, signaler et communiquer, animer, gérer et entretenir ;
- **fabrique des allumettes** : propriété et autorisation d'usage, expertise de la stabilité / faisabilité des accès, concept de visite à élaborer ;
- **église** : concevoir une nouvelle vocation culturelle et culturelle, élargir l'offre, accueil et informations sur les composantes du site ;
- **ruines de l'abbaye** : expliquer, consolider et sécuriser, valoriser.

L'objectif de la démarche vise ainsi à renouveler l'attractivité du site, à qualifier l'offre destinée aux visiteurs, et à développer la vocation culturelle du site en mettant en valeur sa dimension historique et sociale.

L'association de la mise en valeur du site Graufthal-Eschbourg assure la maîtrise d'ouvrage du projet de valorisation de la maison des rochers. Ce dernier se décompose en différents projets :

- **La mise en place d'une exposition thématique dans la « maison Wagner »**, qui remplace la précédente, restée en place 18 ans. Renouvelée tous les 4 à 5 ans, cette exposition thématique entend renouveler l'intérêt des visiteurs, et exploiter des thèmes liés au site.
- **Le réaménagement des « maisons Weber et Ottermann »** consistera à raconter l'histoire de ses maisons, de ses occupants et la vie du village à différentes époques, en mettant en cohérence les aménagements intérieurs.
- **La définition d'une dénomination et d'une identité visuelle**, et la création d'outils de communication pour améliorer la visibilité du site.

- **La refonte du site internet.**
- **La création d'animations** en 2013 et 2014.

Le coût du projet, dans son ensemble, est estimé à 43 150.50 € TTC.

Le projet de développement du site de Graufthal est inscrit au contrat de territoire du Pays de la Petite Pierre 2011-2016. Toutefois, le projet de valorisation de la maison des rochers étant sous la maîtrise d'ouvrage d'une association, il n'est pas considéré à ce titre sur l'enveloppe du contrat de territoire. Les autres projets relevant de la maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale seront, quant à eux, considérés au titre du contrat de territoire.

Seul le projet lié au réaménagement des « Maisons Weber et Ottermann » est éligible au dispositif pour la création, rénovation et la transformation des musées locaux, défini en 1991 par le Département.

Le Département pourrait allouer une subvention de 3953.26 € TTC, représentant 30 % de la dépense subventionnable.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 11 février dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

2) Musée Westercamp

Le musée Westercamp est actuellement fermé au public et en cours de rénovation : le projet scientifique et culturel du musée s'articule autour de la thématique de l'interculturalité franco-allemande. À la fin de l'année 2011, à l'issue d'une étude diagnostic et de programmation, la ville de Wissembourg a retenu un scénario pour le projet de rénovation : il se limiterait aux bâtiments actuels, eu égard à ses propres contraintes budgétaires. Toutefois, elle a trouvé une solution pour des réserves supplémentaires, qui seraient logées dans l'ancienne synagogue et qui accueilleraient également les Archives municipales. Le projet de rénovation du musée Westercamp est pour l'instant en attente, la ville souhaitant tout d'abord investir dans la rénovation de l'ancienne synagogue pour y accueillir les réserves.

Le projet de rénovation du musée Westercamp, membre de la conservation des musées du Parc naturel des Vosges du Nord, est inscrit au contrat de territoire du Pays de Wissembourg 2008-2013.

Pendant la fermeture du musée Westercamp, la commune souhaite marquer sa présence dans la ville, à travers des expositions temporaires de préfiguration, hors les murs, permettant de tester les futures thématiques du musée. En 2013, sera célébré le centenaire de la création du musée : l'exposition sera ainsi dédiée à l'histoire du musée et à ses fondateurs, membres de l'ancienne société savante de Wissembourg et de son arrondissement. Accessible gratuitement, elle présentera une centaine d'objets et se tiendra dans la salle de la Grange aux dîmes, du 7 juillet au 15 septembre 2013. Trois à cinq mille visiteurs sont attendus. La publication d'un catalogue n'est pas prévue, mais un livret d'exposition, des visites guidées et des conférences seront proposés.

Le budget de l'exposition est estimé à 26 500 € HT, et la commune de Wissembourg sollicite le Département à hauteur de 3000 €.

Eu égard à la situation du musée, actuellement fermé, il est proposé d'aider, à titre dérogatoire, cette exposition, pour le montant demandé (bien que la Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire ait souhaité, en 2008, ne plus financer les expositions temporaires).

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 11 février dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34163	65-65734-3120	4 800,00 €	4 800,00 €	3 000,00 €
35459	204-20422-314	13 973,40 €	4 000,00 €	3 953,26 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à l'association de mise en valeur du site Graufthal-Eschbourg, une subvention de 3953.26 € TTC au titre du soutien aux musées locaux associatifs ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au pro-rata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité ;

- à la commune de Wissembourg une subvention de 3 000 € au titre du soutien aux actions culturelles et patrimoniales ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation de l'opération et au pro-rata de celle-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL